

Avis de départ à la retraite

Entreprise _____

Indications sur la personne assurée

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____ N° d'assurance sociale 756. _____

Rue/n° _____ NPA/lieu _____

Téléphone _____ E-mail _____

État civil ☐ célibataire ☐ divorcé(e) ☐ veuf/veuve ☐ marié(e) ☐ partenariat enregistré

Date du mariage, de l'enregistrement du partenariat ou du divorce _____

Un droit à la rente pour enfant existe pour les enfants de bénéficiaires de rente de vieillesse jusqu'à l'âge de 18 ans révolus ou au plus tard jusqu'à l'âge de 25 ans révolus si l'enfant est en formation.

Indications des enfants ayants droit

Nom _____ Prénom _____ Date de naissance _____

Nom _____ Prénom _____ Date de naissance _____

* Si votre enfant a moins de 25 ans et qu'il est en formation initiale, nous vous prions de bien vouloir nous joindre un justificatif récent de l'établissement de formation.

Indications du conjoint/partenaire enregistré/partenaire de vie*

Nom _____ Prénom _____ Date de naissance _____

* Si vous avez un partenaire de vie et que vous souhaitez le désigner comme bénéficiaire en cas de décès, nous vous prions de nous déclarer le partenariat à l'aide du formulaire « Avis d'un partenariat de vie ». Vous trouverez le formulaire sur www.swisscanto-flex.ch.

Informations sur la retraite/la retraite partielle

- ☐ Retraite complète au
☐ Retraite partielle au*

Vous faites valoir le droit à

- ☐ une rente de vieillesse mensuelle
☐ la totalité du capital vieillesse (versement unique)
☐ une rente de vieillesse mensuelle, une partie sous forme de versement en capital unique CHF ou en % _____

* En cas de retraite partielle, le nouveau salaire annuel et le taux d'occupation nous sont directement communiqués par votre employeur. La part de la prestation de vieillesse perçue ne doit pas dépasser la part de la réduction de salaire.

Coordonnées du compte bancaire ou postal pour le virement de la rente de vieillesse

Nom de la banque _____ Adresse de la banque _____
Compte bancaire/CP _____ N° de clearing _____
IBAN _____ SWIFT/BIC _____
Titulaire du compte _____

Coordonnées du compte bancaire ou postal pour le virement du capital-vieillesse (si différentes)

Nom de la banque _____ Adresse de la banque _____
Compte bancaire/CP _____ N° de clearing _____
IBAN _____ SWIFT/BIC _____
Titulaire du compte _____

Remarques/précisions

Lieu, date

Signature de la personne assurée

Signature du conjoint/partenaire enregistré/partenaire de vie*

Lieu, date

Signature de la personne en charge de la légalisation*

* La signature légalisée du conjoint/partenaire enregistré/partenaire de vie (ce dernier selon l'art. 23 du règlement de prévoyance) n'est nécessaire que si la prestation de vieillesse est perçue entièrement ou partiellement sous forme de capital. La légalisation doit être effectuée sur ce formulaire et ne doit pas dater de plus de 3 mois. La légalisation de la signature peut être obtenue auprès de la commune de résidence ou chez le notaire.

Pour les versements en capital, nous avons besoin d'un certificat d'état civil récent (datant de moins de 3 mois) pour les assurés célibataires, divorcés ou veufs. Celui-ci peut être demandé à l'office de l'état civil compétent.

Swisscanto Flex Fondation Collective des Banques Cantonales
Bureau
Case postale
8152 Glattbrugg
043 210 19 00
flex@pfs.ch